

# Demande d'établissement d'un nouveau plan de prélèvement mensuel automatique ou de modification d'un plan existant

Envoyer par la poste à :

 La Financière Manuvie, Assurance individuelle  
 500 King Street North  
 P.O. Box 1669  
 Waterloo (Ontario) N2J 4Z6  
 ou par télécopieur au : 1 866 257-6207

- *Nous, notre* et *nos* renvoient à l'assureur qui a établi le contrat mentionné ci-après.
- *Vous, votre* et *vos* renvoient au titulaire du contrat, sauf indication contraire.

<b>1 Renseignements généraux</b>	Numéro du contrat							
	Nom du titulaire de contrat n° 1 ou dénomination sociale complète dans le cas d'une société par actions (y compris les mentions « Cie », « limitée », « inc. », etc.)		Nom du titulaire de contrat n° 2 ou dénomination sociale complète dans le cas d'une société par actions (y compris les mentions « Cie », « limitée », « inc. », etc.)					
	Qui paiera les primes?							
	<input type="radio"/> <b>vous ou</b>	Nom (prénom et nom de famille)		Lien avec le titulaire du contrat				
		Adresse	Ville	Province	Code postal			
	<input type="radio"/>	Nom (prénom et nom de famille)		Lien avec le titulaire du contrat				
Adresse		Ville	Province	Code postal				
<b>2 Établissement d'un nouveau plan de prélèvement mensuel automatique</b>	Montant du prélèvement mensuel automatique		Montant de l'option Dépôt* (le cas échéant)					
	Jour du prélèvement mensuel souhaité (du 1 <sup>er</sup> au 28)**		Date du premier prélèvement** (jj/mmmm/aaaa)					
* Offerte seulement avec les contrats Performax et Performax Or admissibles ** Cette date doit précéder d'au moins quatre (4) jours la date d'anniversaire contractuel/le jour du traitement mensuel. Votre plan de prélèvement mensuel automatique prendra effet à cette date.								
<b>Nota :</b> Le compte doit être un compte-chèques en monnaie canadienne et ne peut pas être une marge de crédit. <b>Utiliser les données bancaires :</b> <input type="radio"/> du chèque ci-joint portant la mention « NUL » (fixer le chèque à la présente page) <input type="radio"/> indiquées ci-dessous : (ne remplissez le tableau ci-dessous que si vous ne joignez pas un chèque portant la mention « NUL »).								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Nom de la banque ou institution financière canadienne</td> <td style="width: 15%;">Numéro de domiciliation</td> <td style="width: 15%;">Numéro de l'institution</td> <td style="width: 40%;">Numéro du compte</td> </tr> </table>					Nom de la banque ou institution financière canadienne	Numéro de domiciliation	Numéro de l'institution	Numéro du compte
Nom de la banque ou institution financière canadienne	Numéro de domiciliation	Numéro de l'institution	Numéro du compte					
<b>3 Modification d'un plan de prélèvement mensuel automatique existant</b>	<input type="radio"/> ajouter un autre contrat à un plan de prélèvement mensuel automatique existant		N° du contrat à ajouter au plan existant					
	<input type="radio"/> modifier la somme prélevée		Nouvelle somme à prélever					
	<input type="radio"/> faire des versements en vue de rembourser une avance, au moyen d'un plan de prélèvement mensuel automatique		Somme à ajouter à la somme prélevée, en vue de rembourser une avance					
	<input type="radio"/> modifier la date du prélèvement mensuel		Nouveau jour du prélèvement mensuel					
<b>4 Signatures</b>	Dans la présente section, <i>vous, votre</i> et <i>vos</i> renvoient au(x) titulaire(s) du compte bancaire sur lequel seront effectués les prélèvements mensuels automatiques. En nous demandant d'établir un plan de prélèvement automatique sur le compte (PAC) pour effectuer les paiements périodiques, vous convenez de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• vous nous autorisez à effectuer des prélèvements mensuels sur votre compte bancaire pour effectuer les paiements afférents au contrat;</li> <li>• à moins d'avis contraire dans la présente entente, les prélèvements seront effectués à la date que vous avez indiquée ci-dessus;</li> <li>• le montant des prélèvements variera, il peut être plus élevé si nécessaire pour couvrir les frais du contrat (exemple : s'il est prévu que les primes de votre contrat changent); et</li> <li>• <b>vous renoncez au droit de recevoir un préavis de 10 jours indiquant le montant et la date de chaque prélèvement automatique mensuel effectué sur votre compte.</b></li> </ul> <b>Conséquences si votre banque ou institution financière n'honore pas un prélèvement mensuel automatique</b> Si votre banque ou institution financière n'honore pas un prélèvement mensuel automatique, nous pourrions tenter d'effectuer le prélèvement de nouveau dans les 30 jours.							

#### 4 Signatures (suite)

Si cette deuxième tentative échoue aussi, nous pourrions tenter d'effectuer ce prélèvement en même temps que le prélèvement du mois suivant.

Nous nous réservons le droit de mettre fin au plan sans délai si un prélèvement n'est pas honoré.

##### **Modifications au plan de prélèvement automatique**

Vous pouvez demander par téléphone ou par écrit que soit changé le montant du prélèvement mensuel automatique ou le compte bancaire sur lequel le retrait est effectué. Nous devons recevoir votre demande au moins trois jours avant la date du prochain prélèvement automatique. Le conseiller attitré peut également faire ces changements en votre nom.

##### **Contrats vie universelle et Performax Or seulement**

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie universelle ou d'un contrat Performax Or, nous avons le droit de changer la date du prélèvement mensuel pour que celle-ci précède d'au moins quatre jours le jour du traitement mensuel de votre contrat.

##### **Renseignements concernant les prélèvements sur votre compte bancaire**

###### **Retraits personnels**

Tous les prélèvements mensuels automatiques effectués sur votre compte sont considérés comme des retraits personnels au sens que leur donne l'Association canadienne des paiements (ACP) dans sa Règle H1 (voir le site Web [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca)).

###### **Fin de l'entente PAC**

Vous pouvez et nous pouvons mettre fin à l'entente PAC moyennant un préavis écrit de 10 jours, calculés à partir de la date à laquelle l'avis est posté. Pour obtenir un modèle de ce préavis ou pour tout complément d'information, veuillez communiquer avec votre banque ou institution financière ou visiter le site [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

###### **Prélèvements non autorisés**

Vous disposez de certains droits de recours si un prélèvement n'est pas conforme à la présente entente. Vous avez, par exemple, le droit d'être remboursé en cas de prélèvement non autorisé ou non conforme à la présente entente. Pour de plus amples renseignements au sujet de vos droits de recours, communiquez avec votre banque ou institution financière ou visitez le site [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

###### **Vos renseignements personnels**

Vous nous autorisez à recueillir, utiliser, communiquer et échanger tout renseignement personnel nécessaire pour remplir toute obligation relative aux prélèvements sur votre compte bancaire.

###### **Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les prélèvements sur votre compte bancaire**

Si vous avez des questions ou des préoccupations à propos des prélèvements sur votre compte bancaire, n'hésitez pas à communiquer avec notre Centre de service à la clientèle au 1 888 626-8843, au Québec, ou au 1 888 626-8543, pour toutes les autres provinces.

Pour de plus amples renseignements au sujet de vos droits, communiquez avec votre banque ou institution financière, ou avec l'Association canadienne des paiements ([www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca)).

###### **Confirmation**

Vous confirmez que toutes les personnes dont la signature est exigée pour ce compte ont signé ci-dessous, y compris tous les cotitulaires du compte et tous les signataires autorisés d'une société. Le titulaire du compte sur lequel seront effectués les prélèvements doit signer ci-dessous pour autoriser les prélèvements.

Si les prélèvements doivent être effectués sur un compte conjoint, les deux titulaires du compte doivent signer si votre banque ou institution financière exige les deux signatures.

Si les prélèvements doivent être effectués sur un compte dont le titulaire est une société, fournissez des précisions sur le compte ainsi que la signature et le titre de deux signataires autorisés, ou la signature et le titre d'un signataire autorisé et le sceau de la société. Si la société n'a pas de sceau et que vous êtes la seule personne autorisée à signer au nom de la société, veuillez signer dans la case où devrait signer le titulaire de compte n° 1 et apposer vos initiales dans la case prévue à cet effet.

Nom du titulaire de compte n° 1 ou du signataire autorisé n° 1		Date (jj/mmmm/aaaa)
Signature du titulaire de compte n° 1 ou du signataire autorisé n° 1 <b>X</b>		Titre (s'il y a lieu)
Initiales	Apposez vos initiales ci-contre pour confirmer que vous êtes la seule personne autorisée à signer au nom de la société et que celle-ci ne possède pas de sceau. Vous devez également signer ci-dessus.	
Nom du titulaire de compte n° 2 ou du signataire autorisé n° 2 (le cas échéant)		Date (jj/mmmm/aaaa)
Signature du titulaire de compte n° 2 ou du signataire autorisé n° 2 <b>X</b>		Titre (s'il y a lieu)